



Source : <https://www.sortirdunucleaire.org/Du-solaire-au-nucleaire-les>

Réseau Sortir du nucléaire > Archives > Revue de presse > **Du solaire au nucléaire, les scénarios de l'après-pétrole.**

17 février 2004

Du solaire au nucléaire, les scénarios de l'après-pétrole.

Les pays industrialisés préparent la relève des énergies fossiles. La France élabore un projet de loi - Antoine Reverchon - 17 février 2004 - Le Monde Economie

Le texte du projet de loi d'orientation sur les énergies, achevé début février par les services de Nicole Fontaine, ministre déléguée à l'industrie, circule actuellement parmi ses collègues, et devrait être présenté dans les semaines qui viennent au conseil des ministres. L'objet de la loi est de tenir les engagements du protocole de Kyoto sur la lutte contre le changement climatique, puis d'atteindre l'objectif d'une réduction de 75 % des émissions de gaz à effet de serre d'ici à 2050, fixé par Jean-Pierre Raffarin il y a un an. Surtout il s'agit, pour la France comme pour tous les Etats développés, de garantir leur approvisionnement à long terme alors que l'accès au pétrole et au gaz devient de plus en plus incertain : leur concentration dans des zones politiquement instables puis, à partir du milieu du siècle, leur raréfaction, engendreront des hausses de prix inégalées...

A cet effet, le projet de loi propose principalement de maîtriser la consommation d'énergie et de développer les énergies renouvelables. Pour la première fois en France, la loi fixerait explicitement un plafond à l'augmentation de la consommation d'énergie : celle-ci devrait être inférieure de 2 points à la croissance du produit intérieur brut en moyenne annuelle entre 2010 et 2015. Pour ce faire, la loi accentue les dispositifs fiscaux existants et entend créer un marché de "certificats d'économie d'énergie" échangeables, délivrés par l'Etat à tout acteur diminuant sa consommation. La loi imposera également au secteur de l'habitat des règles plus strictes en matière de performance énergétique :

l'objectif fixé est de diviser par quatre la consommation dans ce domaine d'ici à 2050. La dernière version du texte renforce également les obligations en matière de transport, que nombre d'experts avaient jugé peu pris en compte dans le projet initial.

Pour promouvoir les énergies renouvelables, le texte imposerait aux bâtiments neufs et au patrimoine bâti du secteur public d'assurer 10 % de leur consommation d'énergie à partir de sources renouvelables. L'objectif de 21 % d'électricité renouvelable produite d'ici à 2010, fixé par une directive européenne de 2001, est transposé dans la loi. La part des biocarburants utilisée dans les transports sera également fixée par décret.

Maîtrise de la consommation, promotion des énergies propres, ce menu pourrait allécher une opinion sensible aux arguments écologistes, surtout à l'approche des élections régionales. Pourtant, au cabinet de Nicole Fontaine, on préfère jouer la prudence quant à la possibilité de porter le dossier sur la place publique avant le 21 mars. Car la loi contient aussi un plaidoyer pour l'énergie nucléaire, présenté comme le champion de la lutte contre le réchauffement climatique et de l'indépendance énergétique, omettant d'évoquer les risques d'accident ou de terrorisme pourtant tout aussi envisageables que les "guerres du pétrole" à venir. Nicole Fontaine a affirmé à plusieurs reprises la nécessité d'un réacteur de troisième génération, l'European Pressurized Water Reactor (EPR), construit par Areva. Le raisonnement est le suivant : les centrales actuelles arrivent en fin de vie à partir de 2020, les réacteurs de quatrième génération ne peuvent être mis en service qu'à partir de 2040 ; la continuité de la production implique donc la nécessité d'une étape intermédiaire. CQFD.

Cette vision est caractéristique de ce que l'Académie des technologies appelle, dans un rapport sur les questions énergétiques, "l'approche besoins/ressources" : suivant cette conception, les choix énergétiques doivent être guidés par l'adoption d'une technologie présentant en toutes circonstances, en tous lieux et le plus longtemps possible, le meilleur compromis possible entre coût, risque pour l'environnement et sécurité d'approvisionnement. Comme un tel compromis est inévitablement bancal, les partisans d'une technologie alternative seront toujours en mesure de vanter les mérites, bien sûr incomparablement plus intéressants, d'un autre compromis.

L'Académie des technologies suggère une autre approche, basée sur ce que les énergéticiens appellent l'"ordre de mérite" (merit order) : entre toutes les technologies disponibles, il s'en trouve toujours une qui, en un lieu et en un temps donné, coûte moins qu'une autre - étant entendu que les externalités (effets sur l'environnement, la société, la santé) sont incluses dans ce coût, y compris par le biais de mécanismes de marché tels que les permis d'émission. Mais suivre cette approche exige de développer simultanément l'ensemble des technologies énergétiques disponibles - en essayant de renforcer sans cesse, par la recherche, leurs performances respectives dans l'"ordre de mérite". Elle invite surtout à envisager le système énergétique non plus comme une industrie lourde et oligopolistique, mais comme un ensemble complexe de petites unités décentralisées, adaptées chacune aux spécificités de son implantation et de son modèle économique, et néanmoins interconnectées de façon à participer tour à tour et selon leur rang dans l'"ordre de mérite", au réseau de distribution. Une telle utopie énergétique suppose (au moins) deux conditions : l'existence de systèmes d'information capables de gérer en temps réel et de façon optimale l'hétérogénéité des sources d'énergie ; l'existence d'un consensus international - ou au moins régional - sur les règles de fonctionnement d'un marché d'échange des coûts. C'est d'ailleurs l'une des critiques émises par l'Académie des technologies à l'égard du texte gouvernemental : l'impact du marché des permis d'émissions de CO₂, prévu par une directive européenne pour le 1er janvier 2005, n'est pas envisagé. A l'heure où l'Union s'élargit et où les marchés se globalisent, une politique énergétique basée sur la promotion de solutions technologiques uniques ou de champions industriels nationaux ne suffit plus.